



Abus de confiance concernant véhicule

Par **colibri29**, le **24/10/2011** à **11:28**

Bonjour,rnj ai vendu ,il a 8mois ,notre monospace a notre fillernelle devait me le payer par mensualitees,je lui ai dit"je te fais confiance ,je te fais pas signer de reconnaissance de dettes!
mon monospace,etat impeccable,130000klm,devait avoir juste sa courroie de distribution a changer,normal a ce klm,controle technique sans problemernje venais d acheter un autre vehicule,et n avais pas souhaiter revendre mon monospace,je l ai fais pour arranger ce couple ,a la modique somme de 2000euros mois 500euros environs,pour compter la courroie a changer,ce qu ils ont faitrnils sont partis en vacances avec ,et aujourd hui que je reclame,a quand vos mensualités,on me dit"j ai 2 pneus encore a changer,pas d accord pour la somme ditiernles pneus,c est de l usure normal,ils habitent la campagne,ils roulent beaucoup
mon monospace etait encore coté plus de 4000euros,et je me sens trahie ,flouée par ma propre famillernj ai repondu"par mail"car on nous ignore,qu une carte grise ne fait pas acte de propriété sans paiement,ma fille a repondue"menace bidon!
que puis je faire!je ne suis pas riche pour faire de tel cadeau
rnj ai fais un credit pour acheter ma voiture:eux veulent les leur gratuit!
merci de me repondre,rncordialement

Par **mimi493**, le **24/10/2011** à **12:33**

Si elle a pu immatriculer le véhicule à son nom, c'est donc que vous avez signé le certificat de cession, qui est un acte de propriété. Le fait d'avoir payer ou non ne change rien. Elle a raison.
Si vous allez en justice, elle va arguer que vous lui avez donné votre vieille voiture (courant en famille). ça va être dur de contrer ça.
Vous n'avez plus qu'à faire un testament pour donner la quotité disponible soit à un autre enfant, à votre voisin, à une association